



COMPTE RENDU CM DU 9 février 2019

01- RENOUELEMENT ADHESION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EN GESTION DE L'ABSENTEISME DU CDG70

Le conseil décide de renouveler sur l'année 2019 la convention déjà établie fin 2018.

02- RENOUELEMENT ADHESION AIIS

Le conseil municipal au regard des interventions de l'association AIIS de l'année précédente et de la nécessité d'intervenir soit au niveau des espaces verts soit dans les réparations des logements, décide de renouveler cette convention.

03- RENOUELEMENT CONVENTION MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Suite au changement de responsable de bibliothèque et la dénonciation de la précédente convention, le conseil municipal accepte de signer à nouveau une convention avec la médiathèque départementale dans les mêmes conditions que précédemment. Monsieur POIRSON Jean François est le nouveau responsable de la bibliothèque communale.

04- AVENANT A LA CONVENTION POUR LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

L'évolution des tarifs et des coûts dans la mission d'assistance technique a porté l'assemblée délibérante chargée de cette assistance à augmenter ses tarifs. Le conseil accepte cet avenant.

05- DENONCIATION DE L'OPTION T.V.A BUDGETS

Le conseil précise au DGFIP que les budgets communaux clôturés n'ont plus lieu de faire l'objet de déclaration de TVA.

06- ADHESION CONVENTION MAITRISE D'ŒUVRE CABINET SOLIHA

Le conseil municipal confie la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité de la mairie au cabinet Soliha.

07- ANNULATIONS FACTURES EAU

Les factures d'eau de Mme TRESSE Monique, relatives à l'année 2018, sont à annuler du fait d'une facturation faite par erreur (compteur fermé depuis 5 ans).

La facturation de M. Stocker est à annuler du fait du délai de prescription de recours dépassé.

08- DEGREVEMENT FACTURATION D'EAU PAR LE DISPOSITIF WARSMANN

La demande de dégrèvement par le dispositif WARSMANN suite à la fuite d'eau de Mme THENADEY est accordé. Sa demande relative à la prise en charge de la facturation de l'intervention par le professionnel est refusée.

09- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le CPI la Lanterne 500€ - L'association THELEME 200€ - Le CDF BREUREY 1000€

(Affichage le 11/02/2019)

Le Maire,
Karine FOUGOU

Mairie de BREUREY-LES-FAVERNEY
10 Place de la Mairie
70160 BREUREY-LES-FAVERNEY
Tél : 03 84 91.34.58